



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

journalistes

Question écrite n° 28059

### Texte de la question

M. Bernard Lesterlin attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la situation d'un écrivain, journaliste réfugié politique algérien qui s'est vu retirer la protection policière dont il bénéficiait depuis 2003. Condamnant le terroriste islamique et fermement attaché aux valeurs de la République et du « vivre ensemble laïque », l'intéressé s'est fait agresser le 13 mars dernier et reçoit au quotidien des menaces de mort. Il représente une écrasante majorité de concitoyens de confession musulmane résistant farouchement contre l'islamisme. L'absence de protection policière représentant un grave danger pour la sûreté de ce journaliste. Il lui demande donc quelles mesures elle compte prendre pour assurer sa sécurité et lui permettre ainsi de continuer à exercer sa liberté d'expression sur le sol français.

### Texte de la réponse

Pour des raisons évidentes de sécurité, il n'est pas de tradition de commenter ni d'explicitier les mesures de protection dont dispose une personne. C'est selon l'évaluation de la menace faite par les services spécialisés qu'est ajusté un tel dispositif. S'agissant de l'infraction dont a été victime le journaliste, le 13 juin 2008, son auteur présumé a été interpellé dès le 18 juin par les services de police.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Lesterlin](#)

**Circonscription :** Allier (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 28059

**Rubrique :** Presse et livres

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 juillet 2008, page 6307

**Réponse publiée le :** 16 septembre 2008, page 8056